

**Comité des Médailleurs Jeunesse, Sports
Et Engagement Associatif**



PRÉFET DE LA MANCHE

OBJET : Les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif – Informations générales.

Les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif récompensent les bénévoles des associations de toute nature.

Dans notre département, les structures ressources susceptibles de vous informer en la matière sont les suivantes :

1 - Comité des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif de la Manche :

26 rue Pierre Guérault 50130 Cherbourg-en-Cotentin, tel : 09 52 21 72 50

2 - Services de l'Etat dans le département :

2-1) la Préfecture de la Manche Cabinet du Préfet

Place de la préfecture BP 70522 50002 Saint-Lô cedex, mail : prefecture@manche.gouv.fr,
tel : 02 33 75 46 77

2-2) la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche :

Pôle jeunesse, sports et vie associative, bureau en charge des médaillés

1 bis rue de la Libération BP 20524 50004 Saint-Lô cedex, tel : 02 50 71 50 45

Pour de plus amples informations sur ce dispositif, vous pouvez consulter le site des services de l'Etat de la Manche, chemin d'accès : <http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Medailles-et-decorations-officielles/Les-medailles-d-honneur/Medaille-de-la-jeunesse-des-sports-et-de-l-engagement-associatif#>

Vous y trouverez une note d'information, le modèle de formulaire à compléter (proposition de récompense, médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif), ainsi qu'un court document rappelant les dispositions particulières concernant le traitement de certains dossiers spécifiques aux ministères, de l'intérieur, de la défense et des affaires étrangères.